



Probleme contrat de travail

Par **martin**, le **03/06/2008** à **12:57**

bonjour, j'étais au chômage depuis 4 ans, quand j'ai eu l'opportunité de trouver un emploi dans un centre de formation. auparavant j'avais travaillé 4 ans comme moniteur de recherche et comme ater dans une université et titulaire d'un doctorat en sciences de l'éducation, tout cela a été stipulé à mon employeur à l'embauche. bref, il m'a engagé comme formatrice en mathématiques pour 198 heures (ffp, pr, aa) pour un cdd de novembre à mai à l'indice 276 de la convention collective nationale du travail du personnel enseignant et formateur. ceci pour des niveaux CAP, BEP tertiaire et prépa concours aide soignants. je fais partie du personnel de l'OGEC. là où ça se corse, c'est que suite à un arrêt prolongé d'une de mes collègues, il m'a fait huit avenants comme formatrice de français niveau CAP, BEP et BTS tout ça au même taux horaires. soit 218 heures d'avenant du 21/01 au 30/05. A-t-il le droit de si peu me payer, d'engager avenant sur avenant, et de me mettre au même indice que ce soit pour les CAP ou les BTS?